

Titres de créance de premier rang de 750 millions de \$ US à 3,703 % échéant le 16 mars 2032 (l'« obligation verte »)

Rapport annuel sur les obligations vertes

Introduction

En 2017, Manuvie est devenue la première compagnie d'assurance vie mondiale à émettre une obligation verte¹ avec une première émission à Singapour d'une valeur de 500 millions de dollars singapouriens. Depuis, nous avons émis des obligations vertes au Canada (en 2018) pour un montant de 600 millions de dollars canadiens et aux États-Unis (en 2022) pour un montant de 750 millions de dollars américains².

Ancré dans notre mission et nos valeurs, le Programme de Manuvie axé sur les effets tient compte des besoins des personnes que nous servons et des collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons, en accordant la priorité à des domaines dans lesquels nous pouvons avoir une incidence importante et où les progrès réalisés dans un domaine peuvent susciter des changements positifs dans d'autres :

- Mettre l'accent sur la santé et le bien-être permet aux gens de vivre une vie épanouie et prospère, peu importe leur âge.
- Soutenir la résilience financière favorise la confiance, la sécurité et la croissance dans tous les parcours de vie.
- Favoriser la santé de la planète renforce les structures qui soutiennent la vie et ouvre des perspectives pour les générations futures.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [Programme axé sur les effets | Développement durable à Manuvie](#).

Le présent rapport résume le [Cadre de référence applicable aux obligations durables de Manuvie](#) (le « Cadre de référence ») régissant les émissions d'obligations vertes à compter de février 2022, la répartition du produit des obligations vertes entre les actifs admissibles, les répercussions environnementales et des exemples de projets. Conformément au Cadre de référence, nous nous engageons à publier annuellement les modifications apportées à la répartition du produit.

Obligation verte

Cadre de référence applicable aux obligations durables de Manuvie

Le Cadre de référence est une composante des objectifs de durabilité de Manuvie et est régi par le Conseil chargé des obligations durables de Manuvie. Le Cadre de référence a été publié en février 2022 et a été élaboré conformément aux Lignes directrices applicables aux obligations durables de 2021, aux Principes applicables aux obligations vertes de 2021 et aux Principes applicables aux obligations sociales de 2021 de l'International Capital Market Association. Le Cadre de référence définit les lignes directrices suivantes pour l'émission d'obligations vertes, d'obligations sociales ou d'obligations durables (conjointement, les « Obligations durables ») :

1. **Utilisation des produits** : le produit net des obligations durables est affecté aux actifs qui répondent aux critères d'admissibilité décrits dans le Cadre de référence.
2. **Processus d'évaluation et de sélection des projets** : le Conseil chargé des obligations durables de Manuvie examine et approuve l'affectation du produit net pour s'assurer que les actifs répondent à nos critères.
3. **Gestion des produits** : un registre des obligations durables (le « Registre ») est établi pour consigner l'affectation du produit net, y compris les renseignements pertinents sur les actifs admissibles, et sert de base aux rapports sur l'impact environnemental et social.
4. **Établissement de rapports** : engagement à publier un rapport annuel précisant le montant des produits affectés à chaque critère d'admissibilité, les indicateurs environnementaux et sociaux et le solde de tout produit non affecté, entre autres.

¹ Les obligations vertes de Manuvie sont des instruments à revenu fixe dont le montant équivaut au produit net affecté à des actifs admissibles nouveaux ou existants définis dans le Cadre de référence applicable aux obligations vertes de Manuvie, par exemple, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la foresterie gérée de manière durable et d'autres placements qui favorisent l'amélioration des écosystèmes.

² L'obligation verte de 600 millions de dollars canadiens émise en 2018 a été rachetée en 2023. L'obligation verte de 500 millions de dollars singapouriens émise en 2017 a été rachetée en 2024.

Catégories admissibles
Catégories prévues aux Principes applicables aux obligations vertes
Énergie renouvelable
Immeubles écologiques
Utilisation des terrains et gestion des ressources naturelles durables sur le plan écologique
Efficacité énergétique
Transport écologique
Gestion durable de l'eau et des eaux usées
Prévention et contrôle de la pollution
Catégories selon les Principes applicables aux obligations sociales
Accès aux services essentiels
Logement abordable

Examen externe

Sustainable Fitch, fournisseur indépendant de données, d'analyses et de recherches à l'égard du développement durable pour le marché des titres à revenu fixe, a effectué un examen post-émission de la divulgation des renseignements et de la conformité de l'affectation du produit et des rapports sur l'incidence avec le Cadre de référence.

L'examen du rapport annuel par Sustainable Fitch est accessible sur le site Web de Manuvie à l'adresse

www.manulife.com/fr/investors/results-and-reports.

Utilisation des produits et indicateurs d'impact

Catégories admissibles	Affectation du produit (en millions de dollars US)	Affectation du produit (%)	Indicateurs d'impact	Part des indicateurs d'impact attribuable à Manuvie
Énergie renouvelable : Éolienne	111	15	Énergie renouvelable générée (en MWh)	293 575
			Émissions de carbone évitées/réduites (en t équ. CO ₂)	32 012
Énergie renouvelable : Solaire	133	18	Énergie renouvelable générée (en MWh)	209 717
			Émissions de carbone évitées/réduites (en t équ. CO ₂)	87 038
Énergie renouvelable : Hydroélectricité	73	10	Énergie renouvelable générée (en MWh)	20 987
			Émissions de carbone évitées/réduites (en t équ. CO ₂)	2 456
Énergie renouvelable : Biomasse	34	4	Énergie renouvelable générée (en MWh)	263 375
			Émissions de carbone évitées/réduites (en t équ. CO ₂)	92 294
Terrains forestiers gérés de manière durable	205	27	Certification de durabilité	Sustainable Forestry Initiative ^{MD}
			Superficie certifiée (en acres)	174 977
			Émissions de carbone éliminées/séquestrées (en tonnes d'équivalents de CO ₂)	499 598
Bâtiments écologiques	190	26	Certifications des bâtiments durables	LEED Or BOMA BEST Platinum
			Superficie certifiée (en pieds carrés)	802 145
Total	746 \$ ¹	100 %		

¹ Ce montant représente le produit net de l'émission d'obligations vertes de 2022, d'une valeur nominale de 750 millions de dollars américains.

Exemples de projets

Énergie renouvelable : Romney Wind

Manuvie a financé l'acquisition d'une partie du projet Romney Wind par l'Aamjiwnaang First Nation (« AFN »). Ce projet fournit à l'AFN et à ses collectivités locales une source d'énergie durable. Il s'agit d'un parc éolien de 60 MW situé en Ontario, au Canada, qui est devenu opérationnel en 2019, et qui comprend 17 turbines.

Énergie renouvelable : Coaldale Solar

Manuvie a financé le projet Coaldale Solar, situé en Alberta, au Canada. Ce projet se compose principalement d'équipements photovoltaïques, d'infrastructures civiles et structurelles, de systèmes électriques et d'un système de contrôle. Le projet a une capacité de 22 MW. Par la suite, un système de stockage d'énergie de 42 MWh a été ajouté pour permettre de contrôler la répartition d'une partie de l'électricité produite par le projet.

Foresterie gérée de manière durable : Blueback

Blueback est une forêt de 89 000 acres dans l'État américain du Maine. Cette propriété est certifiée à 100 % aux termes de la Sustainable Forestry Initiative^{MC} et constitue un bloc contigu de terrains forestiers qui présente un mélange diversifié d'espèces de sapins et de feuillus nordiques régénérées naturellement. Le cœur de notre stratégie de placement se concentre sur les terrains forestiers utilisés principalement pour emmagasiner le carbone et pour générer des crédits carbone de grande intégrité et de grande qualité.

Méthodologie

Énergie renouvelable : l'énergie renouvelable générée a été fournie par le promoteur du projet ou estimée par un fournisseur de service indépendant. Les émissions évitées ont été calculées en multipliant la production annuelle du projet d'énergie renouvelable par les facteurs d'évitement des émissions de dioxyde de carbone propres à la région et à l'énergie, tels qu'ils ont été publiés par l'Agence internationale pour les énergies renouvelables. Aux fins du calcul des mesures d'impact associées à l'obligation verte, notre part de prêt a été appliquée à la valeur de l'entreprise pour chaque projet.

Efficacité énergétique : les économies d'énergie et les émissions évitées annuellement ont été fournies directement par le promoteur du projet. Pour calculer les mesures d'impact associées à l'obligation verte, notre part de prêt a été appliquée à la valeur de l'entreprise pour chaque projet.

Foresterie gérée de manière durable : les éliminations de carbone par les terrains forestiers ont été estimées par Manulife Investment Management Timberland and Agriculture. Les éliminations nettes de carbone reflètent la variation du carbone stocké dans les « réservoirs » de carbone forestier au cours de l'année, ainsi que le carbone stocké à long terme dans les produits forestiers récoltés. En règle générale, le profil des émissions nettes de gaz à effet de serre comprend la variation du stock de carbone dans l'inventaire forestier permanent (croissance biogénique), le carbone stocké dans les produits forestiers récoltés et les émissions non biologiques résultant des activités. Ce profil devrait fluctuer en raison des activités de gestion forestière en cours, comme la fertilisation, le contrôle des mauvaises herbes et les calendriers de récolte. La variation d'une année à l'autre du profil peut être positive ou négative.

La variation du volume de carbone stocké est calculée à l'aide des méthodes d'inventaire et d'évaluation standards du secteur forestier pour estimer les volumes « de début » et « de fin ». Ces volumes sont ensuite convertis en quantités de carbone stocké.

Bâtiments durables : la superficie en pieds carrés certifiée a été fournie par les propriétaires. Pour calculer la mesure d'impact associée à l'obligation verte, notre part de prêt hypothécaire a été appliquée à la valeur de la propriété.